

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 30/03/2021

Création de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence (DDETSPP).

A partir du 1er avril 2021, le Décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 fixe une nouvelle organisation des services déconcentrés de l'Etat **compétents dans le champ de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.**

Au niveau régional, sont créées les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). Elles regroupent les missions actuellement exercées par les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et les Directions Régionales de la Cohésion Sociale (DRCS).

Au niveau départemental, les « unités départementales » des DIRECCTE et les directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) ou les directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS-PP) se regroupent afin de former de nouvelles directions :

- les **directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)**
- les **directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETS-PP).**

Les DDETS et DDETS-PP sont compétentes en matière de politiques de cohésion sociale, de développement de l'emploi, d'insertion sociale et professionnelle, de l'accès et du maintien dans le logement et du travail.

L'objectif premier est de mettre en œuvre la stratégie de lutte contre la pauvreté pour faire du retour à l'emploi l'objectif premier du chemin vers la sortie de la pauvreté ; d'accompagner les personnes en difficulté, de l'hébergement d'urgence à l'insertion par l'activité économique jusqu'à l'emploi. La création d'un véritable service public de l'insertion permettra de déployer cette stratégie.

La DDETS-PP des Alpes-de-Haute-Provence met en œuvre dans le département les politiques relatives :

- à la **prévention et à la lutte contre les exclusions, à la protection des personnes vulnérables, aux fonctions sociales du logement, à l'inclusion des personnes en**

situation de handicap, à la protection de l'enfance, au travail social et à l'intervention sociale ;

- à l'**inspection et au contrôle des conditions d'accueil et de fonctionnement des établissements et services sociaux** ;
- à la **sécurité sanitaire et alimentaire**, à la protection des populations et des consommateurs en terme de concurrence, de consommation et de répression des fraudes ;
- au travail et notamment à l'amélioration de la **qualité de l'emploi et des relations du travail**, ainsi qu'aux missions d'inspection du travail Les spécificités propres aux actions de l'inspection du travail le système hiérarchique actuel sont préservées ;
- à l'**anticipation et à l'accompagnement des mutations économiques**, au développement de l'emploi et des compétences, au développement de l'accès à la formation professionnelle, à l'apprentissage et aux qualifications.

La DDETS-PP reste située au Centre administratif Romieu, rue Pasteur à Digne-les-Bains.

Les interlocuteurs habituels des associations, des organisations professionnelles et syndicales, des collectivités publiques, des salariés et des usagers sont inchangés.

**Service de la communication
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex